

Assermenté devant moi, un des juges de paix de sa majesté
 pour le comté de _____ par M. N. (état, profession ou
 qualité) qui m'est personnellement connu comme étant un élec-
 teur municipal de la paroisse (seigneurie ou township) de _____
 et comme étant une personne digne de foi, à _____ ce _____ 5
 jour de _____ mil huit cent cinquante

O. K.

J. P.

Proviso.

Et si quelque signature n'est pas ainsi attestée elle ne sera pas
 comptée dans le calcul du nombre des personnes signant telle péti- 10
 tion: Pourvu toujours que les signatures de différents signataires
 de la même pétition pourront être attestées par différents témoins,
 et un nombre quelconque de signatures pourront être attestées
 par le même témoin, et la marque de toute personne attestée
 comme susdit sera comptée comme une signature. 15